



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 avril 2021

### Nombre de conseillers

En exercice : 29  
Présents : 28  
Procurations : 01  
Absents : 01  
Votants : 29  
Convoqués le 14/04/2021  
Affiché le 27/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Centre Socio-Culturel – Bois de Castres, à Carbonne, sous la présidence de : M. Denis TURREL.

**Présents** : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Corinne GOUZY, Corinne PONS, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

**Procurations** : M. Cédric HAMMER donne procuration à M. Didier GENTY.

**Absents excusés** : M. Cédric HAMMER.

**A été nommé secrétaire** : M. Julien GLINKOWSKI

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.**

Monsieur le Maire indique qu'en raison du couvre-feu à 19 heures, le public n'a pas le droit de se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Cette séance doit soit être retransmise en direct ce qui n'est pas possible pour la présente séance, soit se dérouler à huis clos.

A la demande de Monsieur le Maire et après accord de l'ensemble des conseillers municipaux, la séance se déroule à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.

---

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **1. Élection du secrétaire de séance**

Monsieur Julien Glinkowski est élu pour être secrétaire de séance.

<b>Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021**

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, fait procéder au vote.

<b>Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

---

## **ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE**

---

### **3. Présentation de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture).**

Comme lors du précédent mandat, Monsieur le Maire indique que les différentes missions de la MJC font l'objet d'une présentation aux conseillers municipaux. En effet, la MJC est un acteur important sur le territoire du Volvestre.

Pour cette présentation sous forme d'un film, Monsieur le Maire et Madame Tempesta, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge de l'éducation de l'enfance et la jeunesse, accueillent et présentent les représentants de la MJC :

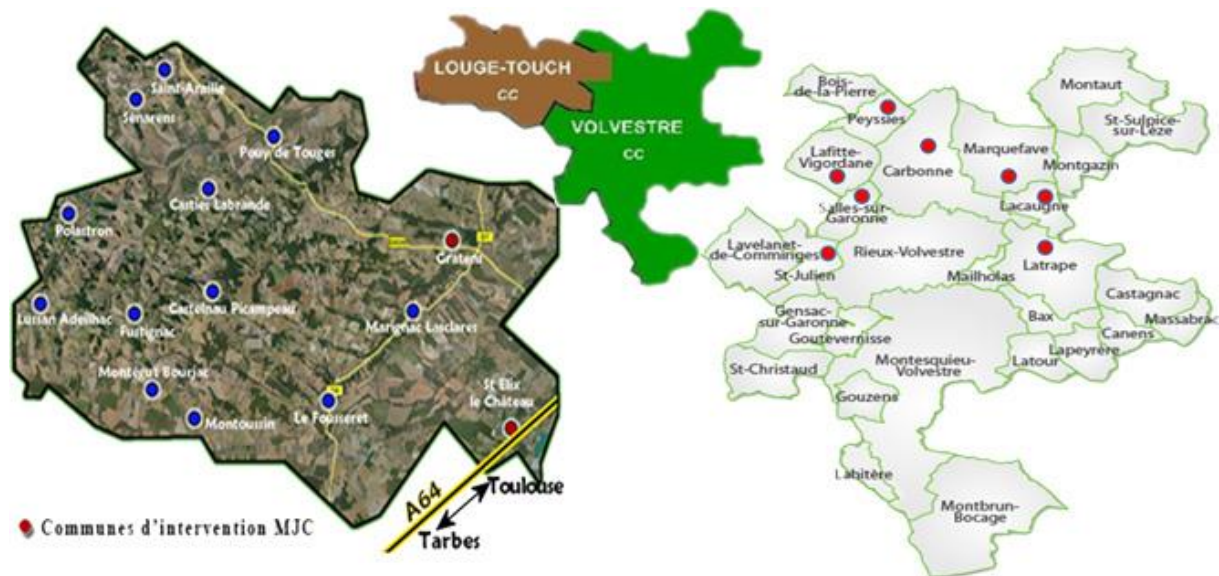
- Carole Fournié : Présidente,

- Henri Rance, Trésorier,

- Ludovic Dandine : Directeur.

Tout en remerciant la municipalité du soutien qu'elle apporte à la MJC, Madame Fournié et Monsieur Dandine introduisent cette projection en soulignant les valeurs républicaines de laïcité, citoyenneté, solidarité et égalité qui sous-tendent toutes les actions de la MJC depuis 1975 : Ainsi, dans une logique de proximité et au cœur du Volvestre, la MJC œuvre dans une mission d'intérêt général dans 4 domaines d'activité : Enfance/Jeunesse/ Animation locale/ Clubs activités.

Le film met en évidence le grand périmètre géographique d'interventions que la MJC a développé à Carbonne, sur 2 communautés de communes et sur 9 autres communes du Volvestre. Le siège de la MJC est situé à Carbonne, 56 rue Lucien Cassagne,



La MJC décline de multiples missions du périscolaire, aux différents clubs d'activités de loisirs, à l'attention des jeunes, des adultes, ludothèque avec des temps de partage enfants-parents, ainsi que des interventions en milieu scolaire autour de projets pédagogiques

La MJC porte un projet éducatif global pour favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chacun de la petite enfance à l'âge adulte, autour du partage, de la créativité, de la bienveillance et du respect d'autrui.

La MJC compte aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire de 70 salariés, accompagne près de 2 000 enfants, au sein de différentes structures : 3 ALSH (Accueil loisirs sans hébergement), 10 ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole), 1 ALAC (Accueil Loisirs associé au Collège). La MJC anime près de 40 clubs d'activités, et propose des séjours et des stages variés.

Après cette présentation vidéo, Madame Gélis transmet un « bravo » chaleureux à l'équipe MJC et souligne que le film traduit bien le travail et l'implication de chacun, montrant une vraie équipe avec une perception très positive de la MJC.

Monsieur Hellé félicite aussi les responsables de la MJC pour ce film et les actions de la MJC menées dans un état d'esprit modèle et porteur : « c'est très très fort »

Monsieur le Maire conclut en ces termes : « on a la chance de vous avoir à Carbonne. On sait pouvoir compter sur vous pour accompagner la commune dans ses nouveaux projets notamment ceux liés à la restauration scolaire et à la qualité alimentaire. »

NB : des extraits de ce film sont à voir sur le site de la MJC <https://www.carbonne-mjc.fr/> ou sur le site de la ville

---

## FINANCES

---

### 4. Concessions dans les cimetières : création de cavurnes

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des finances, rappelle que la commune est dotée de 2 sites cinéraires : un colombarium et un jardin du souvenir.

Une nouvelle demande est faite par les administrés : l'achat de concessions cinéraires ou cavurnes. Il s'agit de concessions aux dimensions réduites destinées à recevoir des urnes.

En tenant compte des tarifs en vigueur, la commission des finances propose les tarifs suivants :

Concession cinéraire trentenaire de 1m <sup>2</sup>	75 €
Concession cinéraire cinquantenaire de 1m <sup>2</sup>	124 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ces deux nouveaux tarifs.

<b>Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### 5. Budget communal : extinction créances

Monsieur Benarfa fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Trésorerie du Volvestre en vue d'effacer deux créances. Ces créances se trouvent éteintes du fait du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement pour un montant total de 353,60 €. Les créances concernent des factures de cantine (Années 2018 – 2019 – 2020). La commission des finances du 9 avril 2021 a émis un avis favorable à cette demande de la Trésorerie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'extinction de créances.

<b>Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### 6. Budget communal : décision modificative n° 1

Monsieur Benarfa rappelle que les bases fiscales et les notifications de dotations 2021 ont été transmises fin mars. Ainsi le montant au titre de la fiscalité directe locale est de 3 845 790 €, alors qu'il a été voté au budget 3 790 484 €.

Et le montant notifié des dotations est de 911 558 €, alors qu'il a été voté 901 881 €.

Monsieur Benarfa propose de faire une décision modificative afin de prendre en compte les recettes supplémentaires.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 73 – Compte 73111	- 47 881 €
Chapitre 73 – Compte 73112	+ 3 495 €
Chapitre 73 – Compte 73113	+ 369 €
Chapitre 73 – Compte 73114	+ 343 €
Chapitre 74 – Compte 7411	- 4 519 €
Chapitre 74 – Compte 74121	+ 13 485 €
Chapitre 74 – Compte 74127	+ 711 €
Chapitre 74 – Compte 74833	+ 66 901 €

Chapitre 74 – Compte 74834	+146 233 €
Chapitre 74 – Compte 74835	-114 132 €

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023	+ 65 005 €
--------------	------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021	+65 005 €
Chapitre 16 – Compte 1641	- 65 005 €

La commission des finances du 9 avril 2021 a émis un avis favorable à cette modification budgétaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de réaliser cette première décision modificative sur le budget communal.

<b>Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

#### **7. Budget de l'eau et affectation du résultat : rectificatif (Annexe)**

Monsieur Benarfa informe que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675), au financement des dépenses d'investissement (recette sur le compte 1064 « réserves réglementées ») ;
- pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif visées ci-dessus (recette sur le compte 1068 « autres réserves ») ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante,
  - o Au financement des dépenses d'exploitation,
  - o En une dotation complémentaire en section d'investissement (recette sur le compte 1068),
  - o Au reversement à la collectivité locale de rattachement (dépense sur le compte 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement »).

Le budget du service de l'eau fait apparaître un résultat de fonctionnement de 66 621.50 € pour 2020, dont 2 500 € de plus-values nettes de cession d'actif.

Aux vues des éléments ci-dessus, il convient de reprendre l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget de l'eau votée lors du conseil municipal du 16/03/2021, c'est-à-dire affectation de la totalité du résultat en section de fonctionnement.

En effet, 2 500 € sont obligatoirement affectés au financement des dépenses d'investissement, par une recette sur le compte 1064 « réserves réglementées ». Le solde du résultat 64 121.50 €, peut être affecté en fonctionnement ou en investissement.

La commission des finances du 9 avril 2021 propose donc :

- D'affecter 2500 € au compte 1064 comme la réglementation l'exige
- D'affecter 64 121.50 € au fonctionnement conformément à la proposition faite lors du vote du budget en mars dernier-

- De procéder pour cela à un nouveau vote du budget du service de l'eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder de nouveau au vote du budget 2021 du service d'alimentation en eau potable afin de tenir compte de ces modifications dans l'affectation des résultats.

<b>Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **8. Demande de subvention au Conseil Régional – Piétonnier Route du Lançon**

Monsieur Benarfa fait état de soumettre au Conseil Régional une sollicitation d'aide financière pour le piétonnier Route du Lançon dans le cadre de l'accompagnement à la vitalité de notre territoire.

Le montant prévisionnel de l'opération est 114 799.20 € (Etudes : 6380 € HT et travaux 108419.20 € HT)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De solliciter l'aide du Conseil Régional pour cette opération.

<b>Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité.</b>
---

### **9. Demande de subvention au Conseil Départemental – Aménagement de la Place de la République**

Monsieur Benarfa rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé la demande de subvention au Conseil Département pour un montant de travaux 805 732.50 € HT correspondant aux phases 1bis : Belvédère (427 564.70 € HT) et 2 : Voies Nord, est et sud (378 167.80€).

Le Conseil départemental nous a demandé de ventiler la demande entre la partie piétonne (coté Garonne) et la partie des aménagements des RD. Cette nouvelle estimation se décompose donc ainsi :

Phase 1bis : aménagement du plateau traversant- belvédère et voie-est pour 528 508.20 € HT

Phase 2 : Nord et Sud pour 279 061.60 €

Ainsi le montant de l'opération est porté à 807 569.80 € HT.

Madame Henry interroge quant à la méthode, et si le projet n'est plus modifiable.

Monsieur Benarfa indique qu'il s'agit d'une demande de subvention qu'il est nécessaire d'anticiper, ce qui n'empêche pas de poursuivre le travail de réflexion sur le projet avec les élus et les carbonnais, et les commerçants.

Monsieur le Maire rappelle le changement de contexte dans le financement des projets car le modèle qui prévalait jusqu'il y a 2-3 ans est périmé. En effet, auparavant, des projets pouvaient émerger et faire l'objet de demandes de subventions au fil de l'eau. Mais les modalités de traitement des subventions ont changé avec notamment des « fenêtres » de demandes de subventions à respecter avec des conditions de fond sur le dossier : il faut un APD (Avant-projet détaillé), un chiffrage des travaux. Cela implique d'avoir désigné un bureau d'études, d'avoir défini les grandes lignes d'un projet, de déposer ensuite des demandes de

subventions sur un portail unique pour l'Etat, le département, la Région, plus les fonds européens mais chacun ayant leur propre règlement d'intervention.

Monsieur le Maire cite en exemple la subvention de la Région pour le parking de la gare : 240 000 €. En raison du contentieux avec la SNCF sur l'acquisition du foncier (plus de 6ans), la subvention octroyée par la Région était en principe perdue, les travaux n'ayant pu être engagés dans le délai imparti par la Région. Monsieur le Maire a pu obtenir de la Région un transfert de la subvention vers la communauté qui réalisera les travaux.

Il y a donc une nouvelle mécanique de l'octroi des subventions dont il faut tenir compte.

Monsieur le Maire confirme que la décision politique de mise en œuvre du projet est bien de la compétence du Conseil municipal.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces travaux.
- De signer la convention avec le Conseil Départemental pour déterminer les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement des routes départementales.

**Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## **URBANISME ET TRAVAUX**

---

### **10. Don d'une parcelle**

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, explique que le propriétaire de la parcelle C178 propose le don à la commune de cette parcelle assez vaste et bénéficiant d'une belle vue sur la Garonne, déjà traversée par la Balade des Coteaux.



L'inter commission regroupant les commissions Urbanisme et Travaux, Environnement et cadre de vie, Sports et loisirs a émis un avis favorable le 11 février 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le don de la parcelle C178 à la commune.
- De l'autoriser à signer l'acte nécessaire à ce don ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

### **11. Réhabilitation et l'extension de deux cuisines collectives pour passage en production : rémunération du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du marché portant sur la réhabilitation et l'extension de deux cuisines collectives pour passage en production, il y a lieu d'ajouter une mission additionnelle au maître d'œuvre titulaire, la société coopérative et participative à conseil d'administration EUCLID INGENIERIE, sise 10 Rue Becquerel, 63 110 BEAUMONT.

L'ajout de cette mission « Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) est rendu nécessaire par :

- La consultation en lots séparés
- Le phasage complexe du projet en site occupé, avec une nécessaire continuité de service

L'estimation du coût prévisionnel des travaux sur laquelle s'engage le maître d'œuvre correspond à 1 563 000.00 € HT hors prestations supplémentaires éventuelles, et la mission « Ordonnancement, Pilotage, Coordination » représente 6 861.75 € HT soit 8 234.10 € TTC. Cela représente 0.439 % du montant global des travaux, et est réparti comme suit entre les membres du groupement de maîtrise d'œuvre (constitué par la SCP EUCLID -mandataire- et le cabinet d'architecture Vincent Lannelongue VL) :

Eléments de mission	Total sur travaux %	Total global H.T.	Répartition par cotraitant			
			Part de EUCLID %	Part de EUCLID €	Part de VL %	Part de VL €
OPC	0,439%	6 861,57 €	50%	3 430,79 €	50%	3 430,79 €
<b>TRAVAUX</b>						
BASE	€	<b>1 563 000,00</b>				

Par conséquent, la plus-value induite sur le montant global du marché correspond à 5.56 %, soit une augmentation cumulative avec l'avenant n°1 de 9.99 % (cf. tableau en fin de l'ordre du jour).

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un avenant technique, permettant de démarrer les travaux cet été, l'appel d'offres sur les travaux est en cours. Une mission spécifique de coordination et de sécurité du chantier est nécessaire, s'agissant d'un site occupé, et de travaux sur les périodes de vacances scolaires. Pour engager un projet, les élus l'élaborent avec un maître d'œuvre et des techniciens. L'arbitrage politique appartient bien aux seuls élus. Monsieur Genty annonce qu'il s'abstiendra, face aux difficultés à se situer dans les allers-retours sur ce projet.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver l'ajout de la mission « Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour un montant de 6 861.75 € HT soit 8 234.10 € TTC.
- L'autorisation de signer toutes les pièces se rapportant à la signature de cet avenant.

**Votants : 29 – Pour : 21 – Contre : 00 – Abstentions : 7 (MM. COT, LACOSTE, LEBRUN, GOUZY, HENRY, GENTY et son pouvoir de M. HAMMER )**  
**Adopté à la majorité.**

## **ENVIRONNEMENT -CADRE DE VIE**

### **12. SDEHG : Rénovation de l'éclairage public du quartier de la Ville Basse et du Pont du Jumelage**

Monsieur Tayiar, adjoint en charge de l'environnement et cadre de vie informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'Avant-Projet-Sommaire de l'opération de la rénovation de l'éclairage public de la Ville Basse et du Pont du Jumelage.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 69%, soit environ 2 781 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Montant HT estimé des travaux (Marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	82 500 €
<input type="checkbox"/> Participation du SDEHG (80% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*)	66 000 €
<input type="checkbox"/> <b>Contribution communale :</b>	
<input type="checkbox"/> Travaux	16 500 €
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre (5% du montant HT)	4 125 €
<input type="checkbox"/> TVA non récupérable (0.3152 % du montant HT)	260 €
<b>Contribution communale totale</b>	<b>20 885 €</b>

(\*) Le plafond de prise en charge du SDEHG est fixé à 1 800 € pour la fourniture et la pose d'un ensemble sur mât, à 1 000 € pour un appareil sur façade et à 500 € pour un appareil sur support existant.

Monsieur Tayiar ajoute qu'ainsi une rénovation de l'éclairage public peut être menée à bien quartier par quartier.

Monsieur le Maire souligne qu'on a la chance d'avoir le SDEHG, permettant un financement solidaire de l'éclairage public et de l'énergie pour les territoires ruraux de la Haute-Garonne, ce qui a attisé les convoitises de la Métropole comme on a pu le constater lors du renouvellement du Conseil syndical du SDEHG l'an passé. Le SDEHG a failli passer sous la gouvernance de la Métropole.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-Projet- Sommaire présenté ci-dessus.

**Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

**13. SDEHG : Rénovation des ensembles d'éclairage public n°593 à 598 sur le parking du Collège André Abbal**

Monsieur Tayiar informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de la rénovation des ensembles d'éclairage public n°593 à 598 sur le parking du Collège André Abbal.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 393 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	9 725 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</b>	<b>3 077 €</b>

---

<b>Total</b>	<b>15 195 €</b>
--------------	-----------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-Projet- Sommaire présenté ci-dessus.

**Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

**14. SDEHG : Extension de l'éclairage public au niveau de la Halle à la volaille située avenue Frédéric Mistral**

Monsieur Tayiar informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'extension de l'éclairage public au niveau de la Halle à la volaille située avenue Frédéric Mistral.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, il est nécessaire de délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune, calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 247 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	13 196 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)</b>	<b>4 176 €</b>

---

<b>Total</b>	<b>20 619 €</b>
--------------	-----------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-Projet- Sommaire présenté ci-dessus.

**Votants : 29 – Pour : 29 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

**DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

---

▪ Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 26 mai 2020, il a été signé un acte notarial auprès de la SCP « LEGAPOLE NOTAIRES TOULOUSE » afin de constituer une servitude de passage au profit de la société ENEDIS. Les parcelles concernées sont les suivantes : G1999 Lieu-dit Bérot – G2008 – G2010 – G2012 Lieu-dit Vignes de Barès.

➤ **Marchés publics :**

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Arrêté n°2021/MP/012	<p>Avenant n°1</p> <p>Estimation coût prévisionnel des travaux sur laquelle s'engage le maître d'œuvre : 1 563 000 € HT soit 1 875 600 € TTC</p> <p>Forfait définitif de rémunération : 7,90 % du montant de l'estimation du coût prévisionnel des travaux.</p> <p>Montant global du forfait définitif relatif au marché 2020-05 : 123 477 € HT soit 148 172.40 € TTC soit une augmentation de 4,20 %.</p>	Fixation du coût prévisionnel des travaux et de l'arrêt du forfait définitif du maître d'œuvre, suite à la validation de l'avant-projet définitif pour les missions de maîtrise d'œuvre relatives à la réhabilitation et à l'extension de deux cuisines collectives pour un passage en production.	<b>EUCLID INGENIERIE, sise 10 Rue Becquerel, 63110 BEAUMONT.</b>
Arrêté n°2021/MP/013  Accord cadre à bons de commande n°2021-01	Montant maximum annuel : 55 000 € HT soit 66 000 € TTC	Lot n°1 : ateliers, dortoirs, Bibliothèques Centres Documentaires des deux groupes scolaires.	DPC SAS  1, Rue Pierre et Marie Curie  79300 BRESSUIRE
Arrêté n°2021/MP/013  Accord cadre à bons de commande n°2021-02	Montant maximum annuel : 6 000 € HT soit 7 200 € TTC	Lot n°2 : mobilier restauration scolaire, école maternelle et école élémentaire.	DPC SAS  1, Rue Pierre et Marie Curie  79300 BRESSUIRE

Arrêté n°2021/MP/013  Accord cadre à bons de commande n°2021-03	Montant maximum annuel : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC	Lot n°3 : mobilier de réunion et de bureau	Bureau Aménagement Sud- Ouest SARL  ZI « La Puzaque », Chemin Perrin  32500 FLEURANCE
---	--	---	---

---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

- Une invitation sera adressée aux conseillers municipaux pour une rencontre avec les conseillers départementaux Maryse VEZAT et Sébastien VINCINI le mardi 27 avril 2021 à 19 heures, au complexe du Bois de Castres en vue d'échanger sur les actions du département et les projets de la commune.
- Elections régionales et départementales : les dates des scrutins ont été décalées aux dimanche 20 et 27 juin. Monsieur le Maire indique, que pour respecter les conditions sanitaires liées à la pandémie, il a été demandé à la Préfecture de transférer les bureaux de vote au Bois de Castres, salle des fêtes. Par ailleurs, il demande aux élus d'être présents pour ces 2 scrutins, sauf cas de force majeure. En sus des mesures habituelles de sécurité sanitaire, des dispositifs de protection type « vitres plexiglass » sont à l'étude pour assurer une protection maximale aux électeurs, élus et personnel tenant les bureaux.

---

## INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

---

Monsieur le Maire communique des informations sur le CRTE (Contrat de relance et de Transition énergétique) lancé par l'Etat. La communauté de communes du Volvestre se positionne en partenariat avec les communes pour inscrire les projets dans le CRTE, tels que les dossiers pour Carbonne annoncés au programme Petites Villes de Demain

---

## INFORMATIONS PETR- PAYS SUD TOULOUSAIN

---

Dans le cadre du Contrat Local de Santé signé fin 2019, Camille Abadia a rejoint le Pays Sud Toulousain en tant que coordinatrice pour mener à bien cette démarche. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut rester vigilant pour que notre territoire ne devienne pas un désert médical. Ce poste de coordinatrice vient à point nommé pour prévenir ce risque.

---

## AUTRES INFORMATIONS

---

Monsieur le Maire fait état d'un projet immobilier à l'entrée de Carbonne, sur la zone de Millet. Un premier permis de construire avait été refusé, suite à un avis défavorable de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), et à l'avis réservé du Conseil municipal du 12 janvier 2021. Depuis, le porteur du projet a réduit à 390 m<sup>2</sup> de surface de vente son projet en conformité avec les demandes de la municipalité, à savoir pas de concurrence avec les commerces de centre-ville.

Ainsi, ce nouveau permis prévoit :

- L'installation d'une enseigne commerciale « Picard »,
- Un restaurant de qualité, déjà connu sur le territoire,
- La boulangerie-pâtisserie Boubennes qui pourrait ainsi installer un atelier de fabrication, tout en garantissant le maintien du point de vente en centre-ville sur la place de la République. En effet, l'établissement Boubennes est obligé de trouver un autre local pour un atelier de fabrication aux normes techniques et d'hygiène alimentaire en vigueur. En effet, l'actuel atelier en centre-ville n'est plus aux normes et n'a pas la superficie nécessaire pour assurer la production et son développement. La volonté de l'exploitant était bien de rester carbonnais : cette solution à double enjeu permet de concrétiser cette volonté. Ainsi, les commerces de centre-ville sont préservés.

La séance est levée à 20 h 25.

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire,

Denis TURREL

